



**ACADÉMIE DE
BORDEAUX**

QUESTION A LA DIRECTION DE L'EDUCATION

09/11/20

Suites aux dernières déclarations de M. BLANQUER, des déclarations de M. ROUSSET (me semble-t-il), et après autorisation du Directeur académique et de Mme la Rectrice, le conseil d'administration du 5 novembre a adopté le passage à mi effectif de l'établissement.

Aujourd'hui, les familles demandent à ne pas payer l'intégralité des frais de restauration et d'internat. Dans la mesure où la région est compétente en la matière, il me semble opportun de demander à la Région son autorisation d'accorder des remises d'ordre pour les jours de non présence des élèves.

J'aimerais également avoir les consignes régionales concernant l'ARR. Nous avons déjà fait un énorme travail de collecte et de saisie et avant validation, et j'aimerais savoir s'il est possible d'accorder l'ARR aux familles pour le trimestre complet.

Frédéric LARROQUE
Représentant A & I groupe de travail Grande Région
Adjoint Gestionnaire
Lycée Sud des Landes
Saint Vincent de Tyrosse